

Mardi 21 FEVRIER 2013

- Monestier -

Présents :

M. Dominique BIDEZ,
M. Alain MELON,
M. Thierry LEMARIE,
M. Nicolas DUBOISSET,
M. Denis JAMES,
M. Michel SIERRA,
M. Didier DUBOISSET,

M. Alain PATURET,
Mme Danièle CHAMMARTIN,
M. Jean-Claude MAGOT,
Mme Sylvie MAGUET,
M. Alain GUILLAUMIN,
Mme Chantal CHATET-AUCLAIR,
M. Jean-Pierre ROGACKI,

M. Daniel REBOUL,
M. Guy LEROY,
M. Christian CHARTOIRE,
M. Jacques THUIZAT,
Mme Marcelle DESSALE,
M. Jean GOMINET,
M. Jean-François HENRY.

Représentés :

- M. Bernard BRUN représenté par M. Serge TAUZIAC,
- Mme Evelyn NIAUX-PETER représentée par M. Philippe TOUZAIN,
- M. Claude BUFFARD représenté par M. Jacky DUBOIS,

- M. Christian GLODT représenté par M. Georges DAFFIX,
- M. Gérard BOISSONNET représenté par Mme Nicole RABOTOT,
- M. Jean-Pierre MONCOUYOUX représenté par M. Arnaud DEBRADE.

Pouvoirs :

M. Henry-Claude BUVAT pouvoir à M. Denis JAMES, M. Guy ECHEGUT pouvoir à M. Michel SIERRA.

Absents :

M. Serge LEJEUNE, M. Guy LEROY, M. Jean-Pierre MONCOUYOUX, M. André BERTHON, Mme Marie-Françoise COQUANT.

Membres en exercice	Présents	Représentés	Pouvoirs	Absents
34	21	6	2	5

Allocution de bienvenue de M. Alain GUILLAUMIN, Maire de Monestier.

Après avoir remercié Monsieur le Maire pour son accueil et procédé à l'appel, Mme la Présidente ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler concernant le compte rendu de la précédente réunion du conseil communautaire, en date du 18 décembre 2012.

Aucune observation n'étant émise, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

Maison des Services Publics : Attribution du lot n° 6

Lors de l'attribution du marché initial le 18 décembre 2012 le lot n°6 – Menuiseries bois intérieures et extérieures - a été déclaré infructueux. Aussi, un nouveau marché a été lancé pour l'attribution de ce lot pour lequel 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Lors de la CAO qui s'est tenue le 11 février, le rapport d'analyse des offres répondant à la consultation lancée en vue de l'attribution du lot n°6 – « Menuiseries intérieures et extérieures » de la construction d'un Relais de Services Publics et du Siège de la Communauté de Communes a été présenté par l'architecte Monsieur BRUHAT. Suite à l'analyse et au classement, la seule offre inférieure à l'estimation n'était pas satisfaisante, la Communauté de Commune a donc souhaité lancer une négociation portant exclusivement sur le prix auprès des 6 candidats.

Après exposé et délibération, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, de Mme la Présidente, et après négociation, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **de retenir**, en fonction des critères de jugement de l'offre énoncée dans l'avis de publicité, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément au montant HT présenté dans les A.E. à l'entreprise MEUNIER-MARNAT pour un montant définitif de 124 381,15 € H.T. soit 148 759,85 € T.T.C.
- **de mandater** Mme la Présidente pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée sur le territoire de la Communauté de Communes, Mme la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider l'attribution de subventions aux propriétaires entrant dans le cadre de ce dispositif.

Après délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'attribution des subventions aux propriétaires pour un montant global de 1 596,25 € et de voter l'ouverture des crédits correspondant au compte 2042.**
- **de donner mandat à Mme la Présidente pour signer tous documents liés aux présentes décisions.**

Modification statutaire : Programme National « Habiter Mieux »

La Communauté de communes s'était en octobre 2011 engagée au titre de Convention OPAH 03-P-62 par avenant n°4 dans le programme national « Habiter Mieux » en faveur de la rénovation thermique de logements privés mis en place par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Dans le cadre de cet avenant, l'objectif visé était d'aider à la rénovation thermique de 20 logements sur la période restant de la Convention OPAH, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

	2011	2012
Objectif nombre de ménages repérés	25	25
Objectif nombre de logements rénovés	10	10

La Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble décidait donc d'accorder dans ce cadre une aide aux travaux de 200 € par ménage bénéficiant du programme. Ainsi pour tout propriétaire occupant éligible résidant sur le territoire de l'opération programmée, la prime complémentaire constituée de l'ASE et des aides du Département et de la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble s'élevait donc à 2.100 €.

En janvier 2013, la Communauté de Communes a été saisie par l'ANAH afin que puisse être reconduit son engagement sur l'année 2013. Or, la convention OPAH 03-P-62 s'étant achevée au 31 décembre 2012, la Communauté de Communes ne dispose plus de la compétence nécessaire pour reconduire son engagement en faveur du programme national "Habiter Mieux".

Aussi, sur proposition de Mme la Présidente, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'ajouter** au titre des compétences optionnelles au sein du chapitre « 4. Politique du logement et du cadre de vie », la compétence suivante : « 4.4. : Participation au programme National "Habiter Mieux" en faveur de la rénovation thermique des logements privés ».

Contrat Territoire Allier – Réaffectation de la subvention ALSH

Mme la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre du contrat territoire Allier, le Conseil Général avait alloué une subvention d'un montant de 29 602 € pour la construction d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement pour un coût prévisionnel de dépenses à hauteur de 810 800 € H.T..

Le coût définitif des travaux de construction du bâtiment s'élève à 638 868,15 € H.T., la dépense étant moindre que l'estimation, les subventions acquises seront versées au prorata des dépenses réellement acquittées à l'exception de la subvention DGE de l'Etat qui sera versée dans sa globalité ce qui permet donc d'atteindre un subventionnement au-delà de 80 % de financements publics autorisés.

Afin de respecter le financement autorisé de 80 % sur l'opération, la subvention initialement attribuée par le Conseil Général sur le bâtiment de l'ALSH peut être réaffectée sur les dépenses relatives au mobilier et aux jeux extérieurs.

Sur proposition de Mme la Présidente, le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la nouvelle affectation de la subvention acquise dans le cadre du Contrat Territoire Allier pour un montant de 15 494 € pour l'équipement intérieur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, et de 4 800,57 € sur l'implantation des jeux extérieurs,**
- **de donner mandat à Mme la Présidente pour signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Débat d'Orientations Budgétaires

1. BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

Résultat année 2012 : 101 570,85 €

Excédent reporté 2011 : 129 019.80 € soit un excédent cumulé au 31-12-2012 :+ **221 590,65 €**

Charges générales :

Service portage de repas :

Augmentation des dépenses en 2012 : frais de réparations suite aux sinistres et achat de pneus.

Nombre de repas livrés en hausse par rapport à 2011, mais ces recettes ne couvrent pas les charges afférentes à ce service qui reste déficitaire.

OPAH :

Les frais liés à l'animation de l'OPAH sur le territoire sont plus élevés en 2012, étant donné que cette opération s'est achevée au 31/12/2012.

Enfance et Jeunesse

Depuis la mise en service, en date du 09/07/2012, du bâtiment de l'ALSH sur la commune de Bellenaves, la CC, propriétaire des locaux a assuré financièrement les charges liées à leur utilisation (soit 13 600 € pour 6 mois d'ouverture pour 2012). L'estimation des coûts liés au fonctionnement du bâtiment est de 30 000 à 35 000 € pour 2013.

Parallèlement, le budget présenté par le Centre Social Rural est en augmentation de 38 000 € pour 2013 (ALSH : + 32 000 € - Périscolaire : + 6 000 €). Ces dépenses étant payées indirectement par la Communauté de Communes un travail est actuellement engagé avec le Centre Social Rural en vue d'augmenter les recettes de ses services sans en modifier la qualité.

Pour le Périscolaire : Etude sur une augmentation du tarif qui est actuellement le prix est de 0,60 €/H.

Pour l'ALSH :

Recensement des postes de recettes à revoir :

- Repas : actuellement 1 € sur enfants du territoire et 3,70 € pour les extérieurs. Prix d'achat du repas : 3,70 € (qualité des repas à améliorer, possibilité de mise en concurrence).
- Participation de la commune de St Bonnet de Rochefort à renégocier.
- Activités ados : Tarif de 3 € actuellement. Lister les activités proposées avec leurs coûts ainsi que la fréquentation, etc...

Recensement des postes de dépenses à revoir :

- Le maintien de la 8^{ème} semaine d'ouverture du service fin août est remis en question du fait de la faible fréquentation.

Services	2012		2013	
	Dépenses CCSCB	Recettes CCSCB	Dépenses CCSCB	Recettes CCSCB
RAM	25 798.00	(CG) 2 400.00	16 121.00	(CG) 2 500.00
Périscolaire	34 436.00	(CAF) 58 000.00	40 970.00	(CAF) 60 000.00
Séjour Ados	30 150.00	(MSA) 6 000.00	30 330.00	(MSA) 8 000.00
ALSH - Service	59 150.00	(CTA) 22 718.00	91 055.00	(CTA) 17 000.00
ALSH - Bâtiment	20 000.00		35 000.00	
TOTAL	169 534.00	89 118.00	213 476.00	87 500.00
Coût Service pour CCSCB		80 416.00		125 976.00

Jeu de piste « Les Mondes d'Ogaïa » :

Demande de la communauté de communes de Gannat pour une participation égale entre les 3 communautés de communes partenaires de ce jeu (Bassin de Gannat, Pays Saint-Pourçain et Sioule, Colettes et Bouble) d'environ 7 000 € afin de porter les coûts d'une grande campagne de communication ainsi que de la maintenance.

La question est soulevée de pouvoir bénéficier sur le territoire Sioule, Colettes et Bouble de l'implantation d'un nouveau point de vente sur le site du Musée Wolframines. Cette hypothèse a été étudiée et surtout estimée financièrement, suite à réception du devis de l'entreprise Ludéquip. L'installation est chiffrée à 1 320 € (installation du logiciel) + 150 €

(matériel RFID) = 1 470 € HT. Au regard de ce coût élevé se pose également la question de l'amplitude d'ouverture de ce site (voir avec le SMAT) suite aux évolutions de fonctionnement du musée pour la saison 2014. Actuellement il existe deux points de vente du jeu par Communauté de Communes. C'est Ebreuil qui a réalisé le plus de ventes sur l'année 2012. Les élus du territoire trouveraient regrettables que le Musée Wolframines ne devienne pas point de vente du jeu alors que ce dernier dispose d'une situation géographique privilégiée en tant que porte d'entrée touristique du territoire. Ces derniers estiment que ce coût doit être inclus dans les 7 000 € de financement qui nous sont demandés.

M. MAGOT demande que soit communiqué un bilan financier complet du jeu sur l'investissement réalisé et sur les ventes réalisées en 2012.

Charges de personnel :

En 2012 nous avons une hausse des charges sur le personnel titulaire dues à la pérennisation de deux agents en contrat aidés.

En 2013 ce poste devra tenir compte :

- des remboursements des frais de personnel à Bellenaves sur une année complète pour l'accueil de loisirs sans hébergement,
- de l'attribution d'indemnités aux différents agents et l'augmentation du temps de travail d'un agent du service du portage de repas. (uniformisation de deux postes),
- de la hausse des taux de cotisations (salariales et patronales) pour URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, CNFPT,
- de l'augmentation du taux de cotisations de l'assurance du personnel avec le CIGAC pour agents CNRACL : 5,20 % à 5,70 %,
- du renouvellement du contrat CAE à 20/35^{ème} de Leila à l'Office de Tourisme directement avec le Pôle Emploi (au lieu de Centre de Gestion) et baisse du taux de prise en charge à 60 % au lieu de 90 %.

Amortissements :

Prévoir environ 3 300 € pour l'achat de matériel informatique, vidéo projecteur, écran, appareil photo à la Communauté de communes ainsi que tout l'équipement intérieur de l'ALSH à BELLENAVES.

Quant au bâtiment de l'ALSH, les subventions n'étant pas totalement rentrées sur 2012, la mise en place de l'amortissement aura lieu en 2014.

Recettes :

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales :

Au vu des charges la Présidente propose de garder la totalité de ce fonds pour cette année.

En 2012 la somme de 30 792 € avait été répartie pour moitié à la Communauté de communes et moitié entre toutes les communes.

Contrat Territoire Allier :

Information sur une dotation complémentaire pour deux années 2013-2014 d'un montant de 138 000 €.

- 25 % soit 34 600 € seront affecté en fonctionnement sur l'animation de l'ALSH soit 17 300 € au lieu de 22 700 € actuellement.
- 75 % soit 103 400 € à affecter sur des projets d'investissement d'où quelques orientations :
- VRD pour construction de logements sociaux par Allier Habitat sur Ebreuil,
- Parcours d'orientation
- Viaducs
- Pépinière d'entreprises
- Réhabilitation d'un bâtiment à Bellenaves pour accueil d'une association.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2012 : 137 391,31 €

Déficit reporté : - 240 827,22 € soit un déficit cumulé au 31-12-2012 : - **103 435,91 €**

Projets en cours :

- Construction ALSH : Les paiements de la construction, de l'aménagement intérieur, des jeux sont terminés. Les reliquats des subventions vont être versés sur le premier semestre, il restera à contracter l'emprunt pour la

- part d'autofinancement. Reste à capter : le Conseil Général : 4 100 € - le Conseil Régional : 59 500 € - la CAF : 24 000 € - Le FEADER : 2 700 €. Il reste à finaliser quelques aménagements extérieurs (3 000 € à 5 000 €).
- Jeux de pistes « Les Mondes d'Ogaïa » : Le bilan étant finalisé, il sera inscrit au budget notre participation exacte à ce projet (23 000 €).
 - OPAH : Nombre important de dossiers en cours. Montant des subventions attribuées restant à verser 11 000 €.

Projets 2013 :

- Signalétique en forêt : Le mini-sentier pédagogique est en cours aussi et sera opérationnel en mars 2013.
- Charte Forestière : Application de l'action 3.3. relative au regroupement foncier – participation à hauteur de 7 680 €.
- Site Internet : Projet en cours d'élaboration pour une mise en ligne au début du second trimestre : 25 000 €.
- Maison des services publics : Les travaux sont commencés.
- Contrat Territorial du Bassin de Sioule : 58 191 € sur 5 ans soit 11 640 € par an. Le SMAT est en cours de modification des statuts.
- Parcours de course d'orientation à proximité du sentier pédagogique.

2. BUDGET BATIMENT

Résultat de fonctionnement : 4 185,91 €

Excédent reporté : 447,95 € soit un excédent cumulé au 31-12-2012 : **+ 4 633,96 €**

Résultat d'investissement 2012 : 29 728,64 €

Déficit reporté : - 57 620,19 € soit un déficit cumulé au 31-12-2012 : **- 27 891,55 €**

Rétrocession au Centre Social Rural du premier bâtiment. (Fin de la convention du 03/03/2003).

Faire une nouvelle convention pour la salle RAM sur la durée de l'emprunt contracté de 12 ans.

A prévoir au budget la construction d'une chaufferie bois. En attente de confirmation d'obtention de la subvention FEDER (session prévue en Mai 2013) et accord de l'Etat et du Département sur le report des crédits alloués restant de la construction de la salle RAM.

3. BUDGET PAH

Résultat de fonctionnement 2012 : 2 698,14 €

Excédent reporté : 298,48 € soit un excédent cumulé au 31-12-2012 : **+ 2 996,62 €**

Résultat d'investissement 2012 : + 14 072,75 €

Déficit reporté : 10 735,77 € soit un excédent cumulé au 31-12-2012 : **+ 3 336,98 €**

Inscription au budget du projet « Parcours Noir » avec possibilité de subventionnement au titre du programme régional station plein nature piloté par le SMAT.

4. BUDGET ZA

Résultat de fonctionnement 2012 : - 5 883,49 €

Excédent reporté : 40 445,22 € soit un excédent cumulé au 31-12-2012 : **+ 34 561,73 €**

Résultat d'investissement 2012 : 40 402,42 €

Déficit reporté : - 75 428,22 € soit un déficit cumulé au 31-12-2012 : **- 35 025,80 €**

Réflexion sur la construction d'une pépinière d'entreprises sur un lot de la zone.

Inscription au budget d'une somme d'environ 20 000 € pour frais d'études ou autre.

Questions diverses

Modification des rythmes scolaires : Les différentes communes concernées par cette modification ont ou vont délibérer pour demander le report à la rentrée de septembre 2014. M. DUBOISSET indique que le Centre Social dispose d'équipes d'animations pouvant aider les collectivités territoriales à la mise en place de cette réforme. Un gros problème

concerne l'organisation des transports scolaires. M. BIDEZ indique que cette réforme représentera un coût à charge du Conseil Général à hauteur de 53 000 € par an.

Sictom : Différentes réunions seront organisées sur le territoire pour la mise en place du tri sélectif pour l'année 2013. La prochaine sur notre territoire se tiendra à Ebreuil le 19 mars.

Emploi d'Avenir : Un emploi a été créé conjointement entre les communes de Coutansouze et Lalizolle. Un autre est en réflexion sur la commune de Bellenaves.

Nouvelle représentation communale au sein des communautés de communes : Suite à une note reçue de l'AMF, la représentation communale au sein de la communauté de communes devrait être modifiée pour une application pour les futures élections de 2014. A ce jour aucune directive de la Préfecture de l'Allier. Une simulation a été faite par l'AMF. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire pour une délibération avant le 30/06/2013.

La séance est levée à 21h00